



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Présentation de la  
Délégation générale à l'emploi  
et à la formation  
professionnelle

# Édito



Chaque jour, les équipes de la DGEFP tissent des liens entre le social et l'économique. Améliorer la situation de l'emploi et le marché du travail, accompagner les conséquences des crises de l'emploi, mais également construire une société de compétences et inclusive sont au cœur de nos missions. Animer au quotidien ces enjeux, c'est piloter des projets législatifs, endosser des responsabilités opérationnelles et

organisationnelles dans le pilotage des politiques publiques avec les opérateurs du service public de l'emploi, les services déconcentrés, les partenaires sociaux, les entreprises, les acteurs de l'insertion. Ces dynamiques mobilisent des équipes fortement engagées pour améliorer le quotidien de nos concitoyens et participer à la transformation de l'action publique.

**Bruno Lucas,**  
**Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle**

# La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle – **DGEFP**

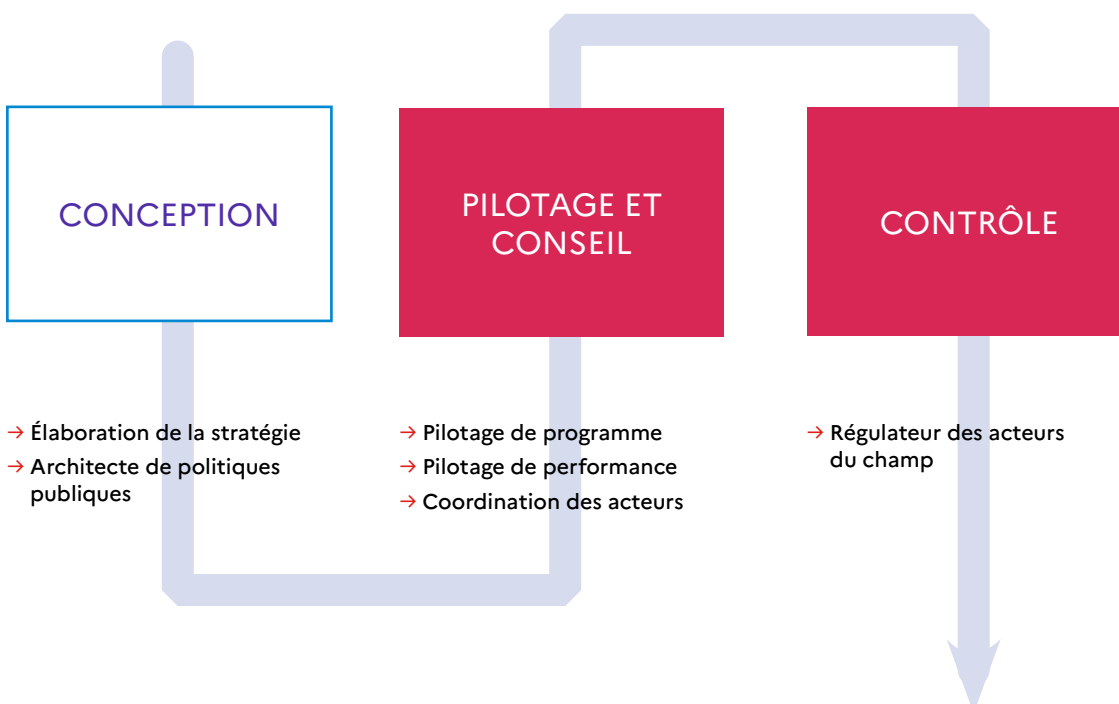
## Direction au service des entreprises, des branches et des actifs,

la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion conçoit, met en œuvre, pilote et contrôle les politiques publiques en matière :

- d'accompagnement des transitions professionnelles ;
- d'insertion professionnelle ;
- de formation professionnelle continue et alternance ;
- de mutations économiques et sociales: gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, accompagnement des entreprises en difficulté.

Elle en construit le cadre juridique en concertation avec les autres administrations concernées, les partenaires sociaux et les collectivités territoriales. Elle en pilote et coordonne la mise en œuvre, avec l'appui des Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et de très nombreux partenaires extérieurs. La DGEFP œuvre au développement de l'emploi et des compétences afin de favoriser l'accès et le retour à l'emploi des travailleurs (en priorité les plus éloignés du marché du travail), la sécurisation des parcours professionnels et la compétitivité des entreprises. Pour réaliser ces missions, la DGEFP met en œuvre 3 types de métiers.

## Missions clés de la DGEFP



## Ressources humaines

En matière de ressources humaines, la DGEFP se caractérise par **la diversité des statuts de ses agents** (administrateurs civils, attachés d'administration, inspecteurs et directeurs du travail, contractuels...) et de leurs origines institutionnelles (ministères sociaux, mais aussi économique et financier, services déconcentrés, collectivités locales...) qui font la richesse de cette direction.

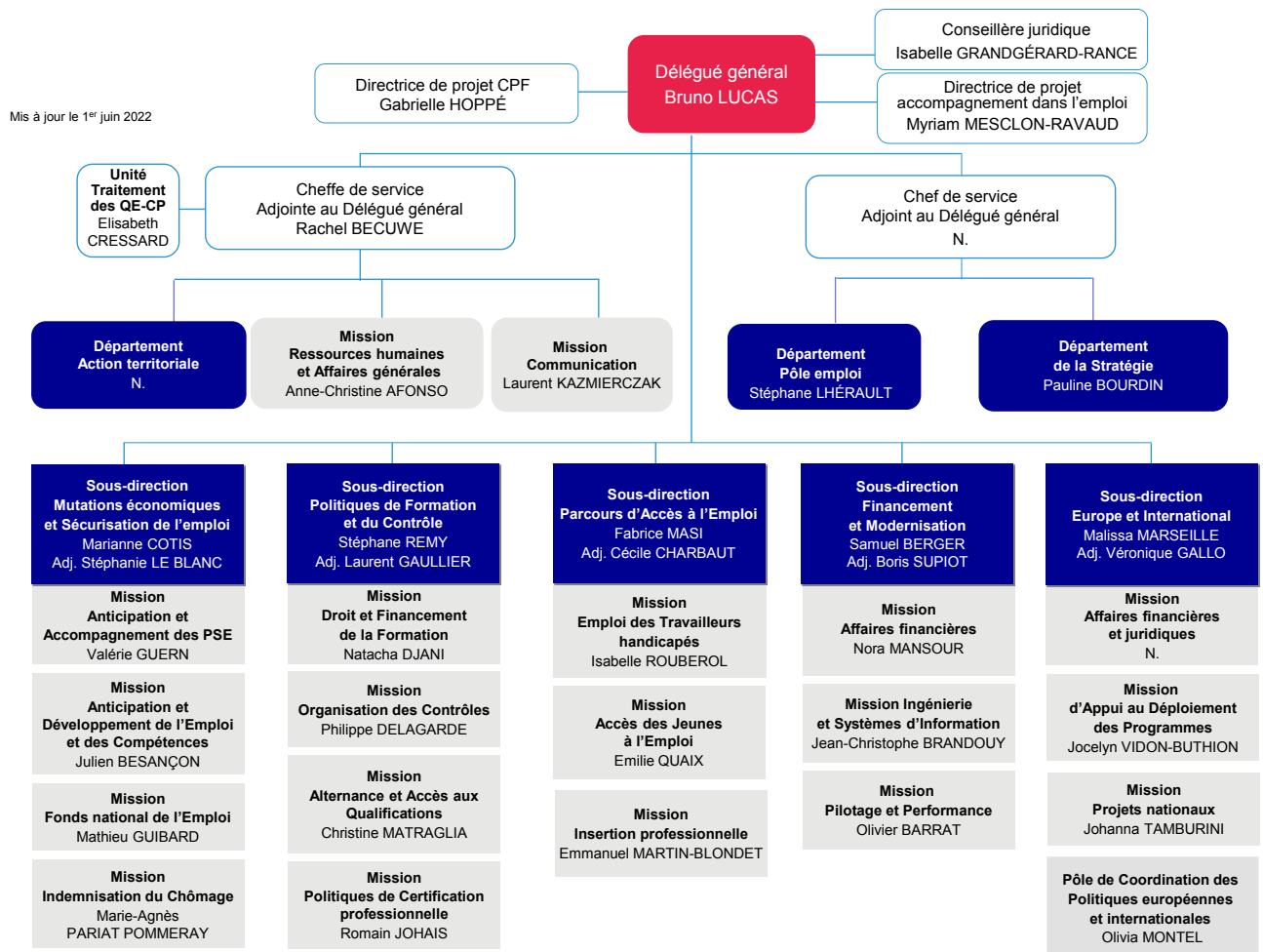
Les possibilités de mouvement interne (une vingtaine par an) permettent des parcours variés qui peuvent ensuite s'étendre jusqu'à l'ensemble des ministères sociaux soit une palette très large de champs de compétences et de métiers.



...UNE PALETTE TRÈS LARGE DE CHAMPS DE COMPÉTENCES ET DE MÉTIERS.

# Organisation

La DGEFP est organisée en 5 sous-directions, rattachées au délégué général, et 6 missions et départements transversaux, rattachés aux 2 chefs de service, adjointes au délégué général. Cette organisation va dans le sens d'une transversalité toujours plus nécessaire pour mener à bien ses travaux. Des chantiers récents tels que la mobilisation du dispositif exceptionnel d'activité partielle ou le déploiement de la réforme de la formation professionnelle ont, en effet, des impacts sur la majorité des autres axes de travail de la DGEFP ; de l'insertion par l'activité économique (IAE) au Fonds social européen (FSE). Cette organisation va dans le sens d'une transversalité de plus en plus nécessaire pour mener à bien ses travaux.



# Gouvernance

Un **comité de direction** (codir) se réunit toutes les semaines sous la présidence du délégué général.

Un **codir élargi** (6 fois par an) et un comité des managers (2 fois par an) sont réunis afin d'informer et d'outiller les managers sur la mise en œuvre des actions portées par la DGEFP, respectivement sur les mesures relatives à la politique de l'emploi/formation professionnelle et sur les questions de ressources humaines.

Une **commission locale de concertation** réunit 2 à 3 fois par an les organisations syndicales, la direction de la DGEFP et la mission des ressources humaines et des affaires générales (MRHAG) afin de débattre de tous les sujets relevant de la vie professionnelle des agents.

Une **assemblée générale** réunit 2 fois par an l'ensemble des agents de la DGEFP afin de les tenir informés de l'actualité de la Délégation, des mesures en cours, des choix à venir et de tout ce qui a trait à l'organisation et la vie de la Délégation générale.





# Une direction au cœur du quadripartisme et des acteurs économiques et sociaux

La DGEFP est une direction d'interface. Sur chacune des politiques qu'elle porte, elle travaille en articulation et en collaboration avec un grand nombre d'acteurs.

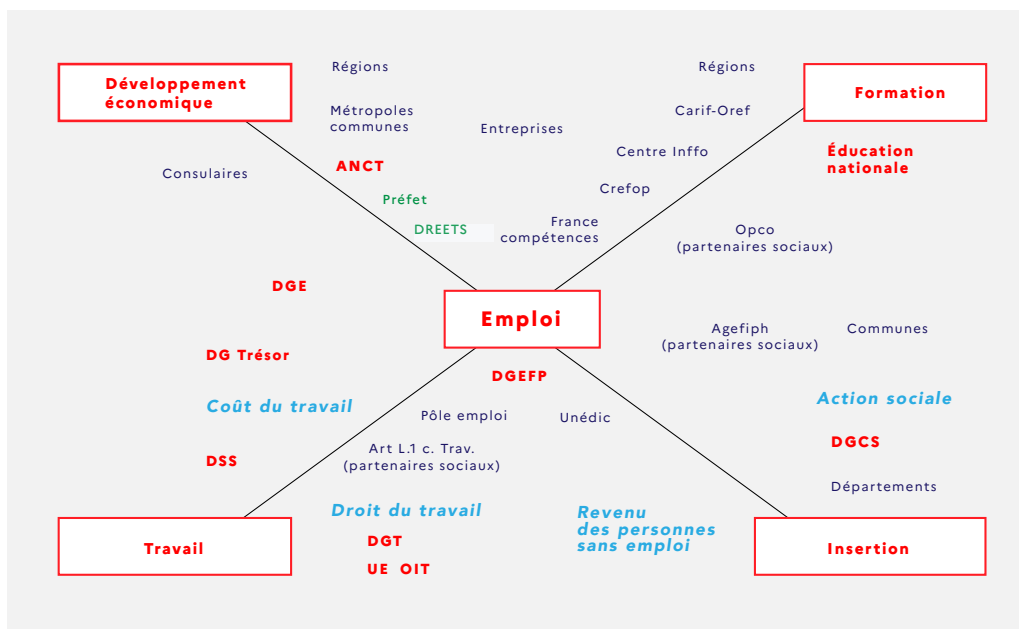
Elle s'appuie tout d'abord dans les territoires sur les préfetures et les **DREETS**, ainsi que sur le **service public de l'emploi** (SPE).

Au niveau central, elle est amenée à travailler en coordination rapprochée avec les autres directions du **ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion**, en premier lieu la **Direction générale du travail** (DGT) et la **Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques** (Dares), mais également avec celles du **ministère de l'Économie** (Direction générale du Trésor, Direction générale des entreprises) ou des **ministères sociaux** (Direction de la sécurité sociale, Direction générale de la cohésion sociale).

Son action s'inscrit depuis 2015 dans le cadre d'une concertation quadripartite avec les partenaires sociaux et les Régions au sein de la sous-commission de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles au sein de la Commission nationale de la négociation collective de l'emploi et de la formation professionnelle.

La DGEFP travaille, en outre, avec un ensemble d'opérateurs, en premier lieu **Pôle emploi** et les **missions locales**, mais aussi l'**Afpa**, **France compétences**, **Centre Inffo**, l'**Agence de services et de paiement**, la **Caisse des dépôts**... et de nombreux partenaires, dont l'**Unédic**, l'**Apec** ou l'**Agefiph**, ainsi que le secteur associatif (dans le domaine de l'insertion notamment).

Dans la conduite des politiques en matière de mutations économiques, les dirigeants et DRH d'entreprises sont des interlocuteurs réguliers de la DGEFP.



# Une activité normative importante

Dans le cadre de sa mission de construction et d'ajustement du cadre juridique et financier des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle, la DGEFP assure une production juridique importante, à travers la conception de projets d'ordonnances, de lois, de décrets et d'arrêtés, le cas échéant en lien avec d'autres directions ou départements ministériels.

L'ensemble des sous-directions contribuent à cette production dans leurs champs d'intervention. L'activité juridique de la DGEFP se réalise, le cas échéant, en lien avec les partenaires sociaux ou avec les opérateurs du service public de l'emploi, voire avec les représentants des Régions sur leurs domaines de compétences.

